

# LES FONDS EUROPÉENS EN LORRAINE 2014-2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'Union européenne, ses Etats membres ont adopté en 2010 la **Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive**. Toutes les politiques européennes doivent participer à cette stratégie, en contribuant à atteindre les objectifs qu'elle fixe en matière de recherche et développement, d'emploi, d'éducation, de lutte contre la pauvreté et d'énergie/climat.

Pour ce faire, les politiques européennes sont dotées d'un budget défini pour les 28 Etats membres pour sept ans. Pour la période 2014-2020, il s'élève à 960 milliards d'€. Dans ce cadre, l'Union européenne confie aux Etats membres la gestion d'une partie de ces crédits. Pour la France, ce sont près de 28 milliards d'€ pour la période 2014-2020, dont :

- 15,5 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale** (fonds européen de développement régional (FEDER) et fonds social européen (FSE)), dont 14,4 milliards d'€ au titre des programmes français et 1,1 milliard d'€ au titre de la coopération territoriale européenne (CTE),
- 11,4 milliards d'€ au titre de la **politique européenne de développement rural** (fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)),
- 588 millions d'€ au titre de la **politique européenne de la pêche et des affaires maritimes** (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)).

Par ailleurs, 310 millions d'€ sont alloués à la France en 2014 et 2015 au titre de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux. Chaque programme définit la stratégie d'utilisation de ses crédits, en cohérence avec les priorités identifiées au niveau national, dans l'Accord de partenariat.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 confie aux conseils régionaux la gestion d'une partie des fonds européens. À partir de 2014, les conseils régionaux deviennent ainsi les autorités de gestion du FEDER, du FEADER et d'une partie du FSE. Les conseils régionaux littoraux qui en font la demande mettront en œuvre une partie des mesures du FEAMP, en cohérence avec le champ de compétence des collectivités régionales.

Cette fiche est élaborée sur la base des éléments disponibles dans les projets de programmes non approuvés par la Commission européenne. Elle sera actualisée régulièrement après l'adoption des programmes.



## ENJEUX

L'économie de la Lorraine reste profondément marquée par le déclin de ses activités industrielles les plus importantes et les plus emblématiques.

La région a entamé une reconversion de son économie à la suite de la crise des industries de base, mais reste marquée par une spécialisation sectorielle la rendant particulièrement sensible aux éléments de conjoncture internationale.

**L'objectif des orientations retenues dans le programme lorrain est donc triple :**

- accroître la capacité d'innovation des entreprises régionales et les positionner sur des secteurs d'avenir,
- renforcer la compétitivité des filières existantes et l'attractivité économique des territoires,
- faire de la transition énergétique un vecteur de développement économique.

La combinaison de ces différents objectifs constitue la clé du développement économique et social lorrain et concourra à faire de la Lorraine le cœur de la Vallée Européenne des Matériaux et de l'Énergie.

## STRATÉGIE EUROPE 2020



### Éducation

**11,90 %**

Part des 18-24 ans ayant quitté prématurément le système scolaire en 2009

**36,60 %**

Part des 30-34 ans diplômés du supérieur en 2009



### Lutte contre la pauvreté

**14,60 %**

Taux de pauvreté en 2010



### Emploi

**67,30 %**

Taux d'emploi des 20-64 ans en 2009



### R&D

**1,20 %**

Part des dépenses de R&D sur le PIB en 2010



### Environnement

**6,70 %**

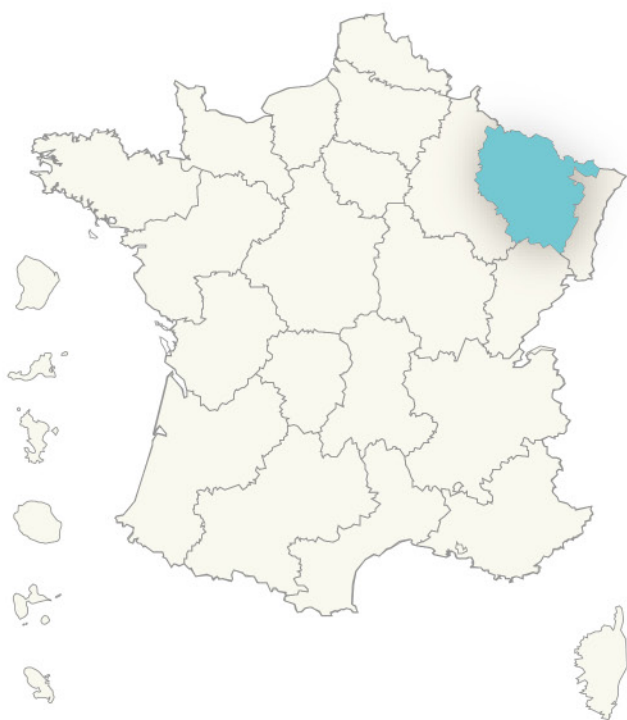
Part de l'électricité renouvelable dans la consommation finale d'électricité en 2010

**-25 %**

Evolution entre 1990 et 2009 des consommations finales d'énergies

## PROGRAMMES ET MONTANTS

Les montants ci-dessous concernent le territoire de la région Lorraine.



Programme	Montant UE du programme
Programme opérationnel Lorraine et Vosges FEDER-FSE 2014-2020*	408 540 000 €
Programme de développement rural Lorraine FEADER*	329 091 290 €
Programme opérationnel national FSE (volet régional Lorraine)**	70 303 370 €
<b>Total</b>	<b>807 934 660 €</b>

Les montants ci-dessous concernent des territoires dépassant les frontières de la région Lorraine.

### Espace interrégional\*\*\*\*

Axe interrégional Massif des Vosges (inclus dans le PO Lorraine)

12 000 000 €



### Coopération territoriale européenne\*\*\*

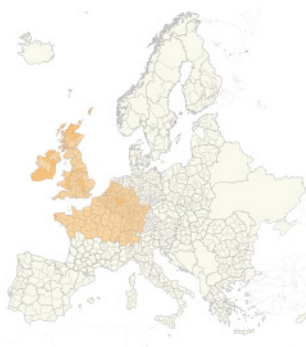
Interreg Grande-Région (transfrontalier)

139 802 646 €



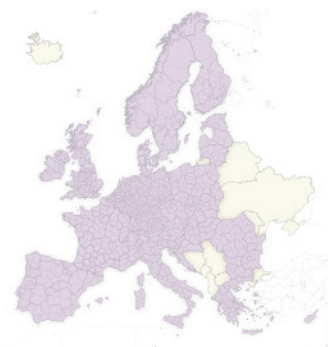
Europe du Nord-Ouest (transnational)

396 134 342 €



Interreg Europe (interrégional)

359 326 320 €



## QUELS PROJETS THÉMATIQUES ?



### Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Vosges 2014-2020

La Commission européenne impose aux programmes de concentrer un montant conséquent de leur enveloppe sur un nombre limité de thématiques en fonction des fonds, c'est ce qu'on appelle la concentration thématique.<sup>1</sup>

Le renforcement de la **filière recherche, du développement technologique et de l'innovation**, et la mobilisation des crédits en faveur des PME créatrices de richesses et d'emplois sont les deux principaux piliers de la stratégie régionale. Il s'agit notamment d'utiliser le FEDER comme effet levier pour augmenter l'effort public et privé en matière de R&D, susciter et soutenir l'envie d'entreprendre, renforcer la solidité des projets grâce à la mise en place d'une ingénierie et d'un écosystème adaptés, faire effet levier pour le financement des projets et susciter des démarches de mutualisation.

Dans le but de faire de la **transition énergétique** un vecteur de développement économique, la Lorraine vise également le développement des énergies renouvelables et de récupération, la réduction de la consommation énergétique des entreprises industrielles et des logements sociaux, et l'augmentation de la part modale du transport ferroviaire de voyageurs par l'aménagement des gares.

Le FSE sera mobilisé pour améliorer l'employabilité des jeunes ayant quitté le système scolaire sans qualification. A ce titre, il s'agira de réinscrire ces jeunes dans un parcours pouvant les mener vers la formation ou l'emploi. Le FSE sera également utilisé pour augmenter le niveau de qualification des demandeurs d'emploi lorrains, et des publics en difficulté d'insertion, par le biais de formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, pouvant dans certains cas se dérouler dans un pays de l'Union Européenne frontalier de la région Lorraine.

Par ailleurs, la région Lorraine intervient sur :

- la protection de l'**environnement et des ressources naturelles**,
- l'amélioration de l'accès aux **technologies de l'information et de la communication**, leur utilisation et leur qualité,
- l'amélioration de l'accessibilité, l'attractivité et l'intermodalité du réseau ferroviaire régional,
- la lutte contre les inondations,
- la mise en œuvre d'une politique de développement urbain durable.



### Programme de développement rural Lorraine FEADER

Dans son volet filières agricole, agroalimentaire et forêt-bois, le programme développement rural lorrain vise principalement à

renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires ruraux, au travers d'un développement économique orienté vers la création de valeur ajoutée et d'emplois et la préservation, voire la restauration, des ressources naturelles. Cet enjeu régional est fondamental pour accompagner et orienter les filières agricole et agroalimentaire d'une part, et forêt-bois d'autre part, qui totalisent 60 000 emplois en Lorraine, situés majoritairement en zones rurales.

Le volet non-agricole du programme vise quant à lui à soutenir le développement territorial intégré en zones rurales pour offrir aux habitants de tous les territoires les services et aménités dont ils ont besoin pour que leur territoire se développe de façon endogène.

Liste des mesures ouvertes dans le PDR :

- Mesure 1 Transfert de connaissances et actions d'information
- Mesure 2 Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation
- Mesure 4 Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier
- Mesure 5 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mesures de prévention
- Mesure 6 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises
- Mesure 7 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales
- Mesure 8 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts
- Mesure 10 Mesures agroenvironnementales et climatiques
- Mesure 11 Agriculture biologique
- Mesure 12 Paiements au titre de Natura 2000 et de la Directive Cadre sur l'Eau
- Mesure 13 Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN)
- Mesure 16 Coopération
- Mesure 19 Soutien au développement local LEAD



### Programme opérationnel national FSE (volet régional Lorraine)

Le programme opérationnel national FSE a vocation à intervenir principalement sur les champs de **l'emploi et de l'inclusion active**. L'action du FSE en région Lorraine sera articulée autour de 3 axes d'intervention :

- **Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat**

Le FSE financera des actions d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin, notamment

les jeunes, les seniors et les chômeurs récurrents, et de modernisation des institutions du marché du travail.

Dans le cadre de cet axe, des actions de réduction et de prévention du décrochage scolaire seront financées.

Enfin le FSE à la main de l'Etat en Lorraine sera mobilisé pour accompagner les créateurs d'entreprises.

#### • Anticiper les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels

Le FSE permettra la promotion d'une approche partenariale de l'anticipation et de la gestion des mutations économiques, il soutiendra le développement des compétences des salariés.

De plus, le FSE interviendra en région Lorraine, afin de promouvoir le vieillissement actif et le retour à l'emploi des seniors.

#### • Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

En partenariat avec les acteurs de l'inclusion sur le territoire, notamment les conseils départementaux et les PLIE, des actions seront financées par le FSE afin de favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. Il est notamment prévu en région Lorraine de mettre en œuvre des parcours de retour à l'emploi intégrant des étapes destinées à lever les freins à l'emploi.



### Programme opérationnel national FEAMP

Concernant le FEAMP, les porteurs de projet des régions non littorales pourront bénéficier d'un soutien à travers différents dispositifs (exemple : investissements productifs en aquaculture, aide aux industries agro-alimentaires de transformation de produits de la pêche et de l'aquaculture) gérés par l'Etat, sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions). En outre, les porteurs de projet de toutes les régions (littorales et continentales) bénéficient d'un soutien du FEAMP dans le cadre des mesures nationales gérées par l'Etat (exemple : aides à l'innovation dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, aides aux organisations de producteurs), sur la base d'enveloppes nationales (non réparties entre régions).

## QUELS PROJETS TERRITORIAUX ?



### Les espaces urbains

Le règlement européen impose de consacrer au moins 5% de l'enveloppe nationale de FEDER au développement urbain durable.

Le FEDER soutient les **zones urbaines défavorisées** en particulier afin d'**améliorer les équipements et les services**. En effet, le cumul des difficultés dans ces quartiers dans les domaines sociaux et l'emploi renforce et concentre le phénomène d'exclusion. Les interventions prévues concernent :

- les infrastructures de santé (lieux d'accueil de proximité, maisons et pôles de santé pluri-professionnels),
- l'offre de services aux populations (lieux d'accueil à vocation économique et sociale, équipements culturels et sportifs)
- les projets d'aménagement durable, soucieux des enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques.

À l'échelle nationale, au moins 10% de l'enveloppe de FEDER-FSE gérée par les conseils régionaux sera consacrée en priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, conformément à l'Accord de partenariat.



### Le massif des Vosges (programme opérationnel Lorraine)

Les actions mises en œuvre sur cet espace se concentrent sur le développement économique. Le massif des Vosges est fortement touché par la désindustrialisation et la destruction d'emplois. Il s'agit aujourd'hui d'**accompagner la mutation économique et le développement de nouvelles filières**, spécifiques au massif, tout en ayant le souci des problématiques énergétiques et environnementales. Il s'agit également de mettre en avant les produits et savoir-faire spécifiques, mettre en réseau les acteurs locaux, par filière, en particulier dans le **domaine du tourisme**. Sur le volet environnemental, le programme vise à **préserver les espèces et les espaces emblématiques du massif des Vosges**.

# LES FONDS EUROPÉENS EN LORRAINE 2014-2020



## Territoires ruraux

Afin de soutenir au mieux le développement des territoires ruraux, les régions s'efforceront d'atteindre collectivement l'objectif de consacrer en moyenne nationale de l'ordre de 10% du FEADER à la priorité 6 du développement rural. Ce choix vise à maintenir un effort comparable à celui réalisé sur la période 2007-2013 sur l'axe 3 du FEADER où ce pourcentage avait été retenu.

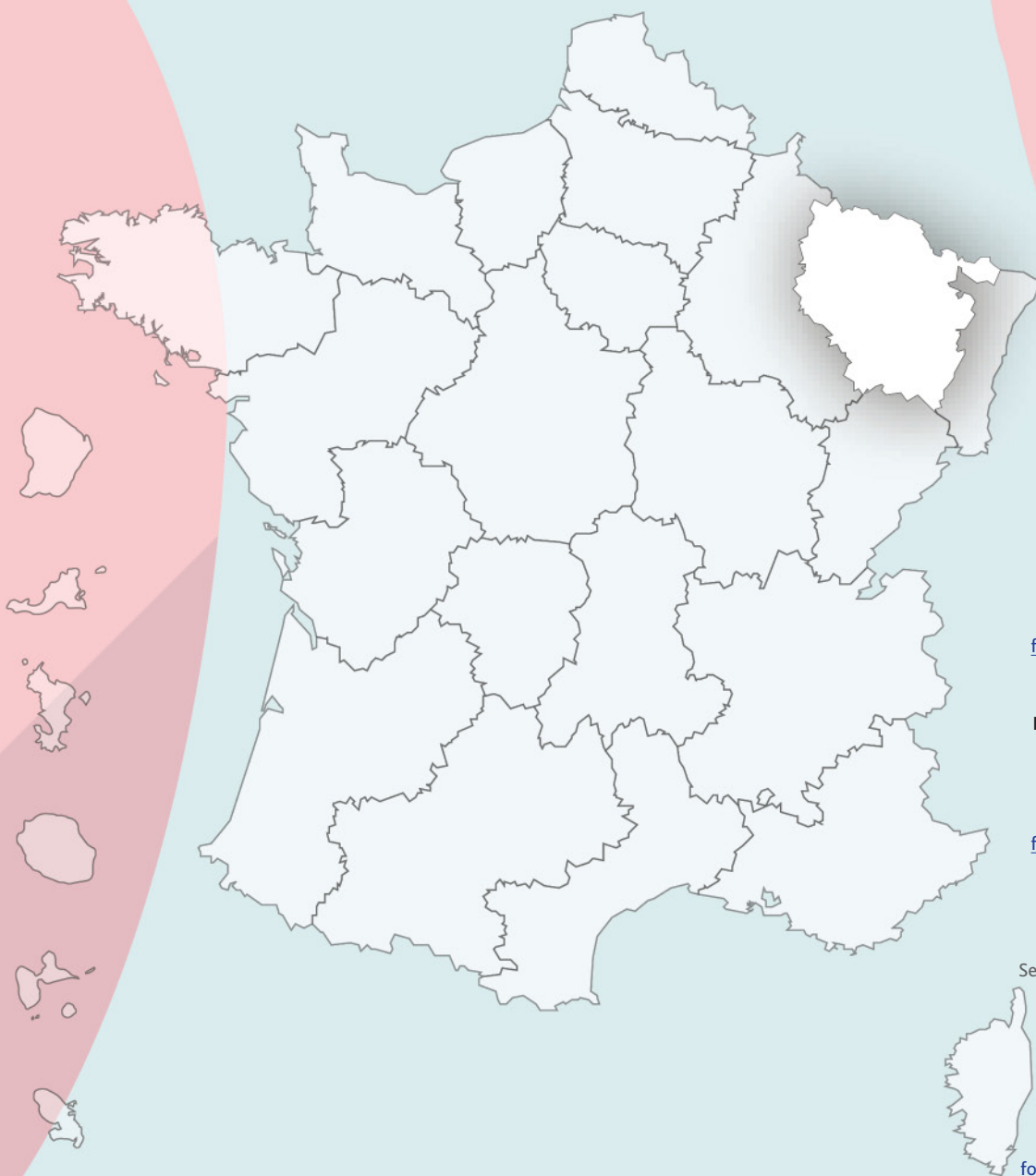
Dans le cadre de son programme de développement rural, la région soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure LEADER. Cette dernière repose à la fois sur une démarche ascendante du développement rural, la définition d'une stratégie locale basée sur les attentes, les idées, les projets et les initiatives des populations locales et le développement du partenariat public/privé. Un appel à candidatures sera lancé pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants. Un appel à manifestation d'intérêt en vue de la présélection des GAL a d'ores et déjà été lancé par la région.

En ce qui concerne le programme opérationnel Lorraine et Vosges FEDER-FSE 2014-2020, les questions liées aux territoires ruraux ne font pas l'objet d'un axe dédié compte tenu de l'entrée thématique du programme retenue par la Commission (hormis l'axe interrégional massif des Vosges) mais ne sont pas pour autant exclues du programme opérationnel. Ainsi, les investissements proposés en matière de TIC (réseaux et services), de report modal et de soutien à la transition écologique pourront trouver un écho certain dans les territoires ruraux.

L'instauration d'un **système de modulation des aides** permettant une bonification du taux plafond dans les territoires à dominante rurale et les territoires de montagne doit par ailleurs permettre de renforcer leur accès aux financements communautaires, avec un objectif clairement affiché d'équité et d'attractivité des territoires ruraux.

Ces financements FEDER seront bien évidemment articulés avec les orientations définies dans le cadre du programme de développement rural régional FEADER 2014-2020.





## Contacts

### Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Vosges 2014-2020

Autorité de gestion  
Conseil régional de Lorraine  
Pôle Europe

[fondseuropeens20142020@lorraine.eu](mailto:fondseuropeens20142020@lorraine.eu)

Tél. : 03 87 33 62 82

### Programme de Développement Rural Lorraine 2014-2020

Autorité de gestion  
Conseil régional de Lorraine  
Pôle Europe

[fondseuropeens20142020@lorraine.eu](mailto:fondseuropeens20142020@lorraine.eu)

Tél. : 03 87 33 62 82

### Volet régional du programme national FSE

Service FSE de la Direction régionale des  
entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et  
de l'emploi Lorraine

10, rue Mazagran - BP 10676  
54063 NANCY Cedex

### Pour en savoir plus

[fondseuropeens.lorraine.eu/accueil.html](http://fondseuropeens.lorraine.eu/accueil.html)

[www.lorraine.directe.gouv.fr/accueil-28](http://www.lorraine.directe.gouv.fr/accueil-28)

[www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)